

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31 août 2021

### **Covid-19 : stratégie de vaccination en milieu scolaire des 12 ans et plus en Ile-de-France**

**Depuis la mi-juillet, les trois académies d'Ile-de-France : Paris, Créteil, Versailles travaillent conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, les préfets et les collectivités locales à la stratégie vaccinale pour les élèves âgés de 12 ans et plus, en milieu scolaire. A ce jour, près de la moitié des jeunes âgés de 12 à 17 ans de la région Ile-de-France ont reçu au moins une dose de vaccin, et un sur trois a un schéma vaccinal complet. A partir de la semaine du 6 septembre, tous les élèves de 12 ans et plus qui n'ont pas encore été vaccinés pourront bénéficier de la vaccination contre la Covid-19 organisée avec leur établissement scolaire.**

La campagne vaccinale sera mise en œuvre selon plusieurs modalités, définies en concertation avec les préfetures et les collectivités, et conformément à l'instruction ministérielle, qui varient selon l'établissement. En Ile-de-France, plus de 8 500 établissements sont concernés.

Dans l'ensemble des départements, des réunions de concertation ont été conduites afin de définir le dispositif le plus approprié pour chaque établissement qui a été apparié par l'ARS d'Ile-de-France à l'un des centres de vaccination déjà opérationnels et se situant à proximité.

Trois dispositifs ont été retenus et seront mis en place, en tenant compte des spécificités territoriales :

- Le déplacement encadré des élèves et des personnels volontaires vers le centre de vaccination le plus proche à des créneaux dédiés ;
- La constitution d'équipes mobiles par le centre de vaccination pour aller vacciner au sein même des établissements, en raison de leur éloignement des centres ;
- Enfin, dans certains cas, élèves et personnels seront invités à se rendre dans un autre établissement scolaire, à proximité du leur, pour se faire vacciner par une équipe mobile déjà déployée.

Notre priorité commune est de vacciner tous ceux qui le souhaitent dans le respect du consentement des familles et dans une démarche de sensibilisation et d'information. Sont concernés par la campagne francilienne plus de 995 000 élèves dont près de la moitié a déjà réalisé une première injection. La campagne s'adresse également aux personnels de l'éducation nationale et aux personnels des collectivités locales travaillant au sein des établissements scolaires. Les familles seront sollicitées par les établissements à la rentrée pour recueillir leur consentement. Les opérations de vaccination démarreront dès début septembre et s'étaleront sur les mois de septembre et octobre selon un calendrier et des

modalités propres à chaque établissement. En complément des actions de vaccination menées en milieu scolaire, l'ARS d'Ile-de-France déploie des opérations de vaccination et de sensibilisation à destination des familles.

Des actions spécifiques se poursuivent dans les départements franciliens qui enregistrent un taux de vaccination plus faible. L'objectif est d'inciter les jeunes à se rendre par eux-mêmes en centre de vaccination en organisant des opérations ciblées dans des lieux à forte affluence (centres commerciaux ou bases de loisirs notamment).

*L'autorisation parentale, ou du représentant légal, sera nécessaire pour la vaccination des enfants de moins de 16 ans. Par ailleurs, des dispositifs de substitution pour les mineurs qui ne fréquentent plus les établissements scolaires seront envisagés.*

## **Contacts presse**

### **ARS Ile-de-France**

Alizée Feauveaux [alizee.feauveaux@ars.sante.fr](mailto:alizee.feauveaux@ars.sante.fr)

Esther Thiry [esther.thiry@ars.sante.fr](mailto:esther.thiry@ars.sante.fr)

### **Région académique Ile-de-France**

[communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr) 01 40 46 20 26-25